

Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2017

Annexe à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2017.

Aucune observation n'a été formulée.

Le compte rendu de cette réunion qui avait déjà été adressé aux conseillers municipaux est de nouveau consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à leur disposition en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Présentation et vote du compte de gestion du Trésorier – Exercice 2016.

Le résultat d'exercice est de – 284 145, 80 € en investissement et de + 546 768, 07 € en fonctionnement, soit un total de + 262 622, 27 €.

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2015 qui était de – 224 216, 70 € en investissement et de + 107 259, 38 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de – 508 362, 50 € en investissement et de + 654 027, 45 € en fonctionnement soit un total de + 145 664, 95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2016 du trésorier.

Les pages 22 et 23 de ce compte de gestion sont jointes en annexe de la présente et l'intégralité de ce document est consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

3. Présentation et vote du compte administratif de la commune – Exercice 2016.

Le total des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice 2016 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 855 798, 69 €	2 994 824, 81 €
Recettes	1 571 652, 89 €	3 541 592, 88 €

Le résultat d'exercice est de – 284 145, 80 € en investissement et de + 546 768, 07 € en fonctionnement, soit un total de + 262 622, 27 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2015 qui était de – 224 216, 70 € en investissement et de + 107 259, 38 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de – 508 362, 50 € en investissement et de + 654 024, 45 € en fonctionnement, soit un total de + 145 664, 95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016. Pour ce point, le Conseil Municipal élira un président de séance autre que M. Alain Mension, Maire. Ce dernier quittera la salle de réunion lors du vote des élus.

Le compte administratif 2016 est joint en annexe de la présente ainsi que le récapitulatif des Dépenses Engagées Non Mandatées (D.E.N.M.) et des Restes à Réaliser (R.A.R.). Ces documents sont également consultables en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

4. Affectation du résultat de clôture – Exercice 2016.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 est le suivant :

→ investissement :	- 508 362, 50 €
→ dépenses engagées non mandatées :	209 890, 00 €
→ restes à réaliser :	250 058, 00 €
→ besoin de financement :	468 194, 50 €

Compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à + 654 027, 45 €, il est proposé au Conseil Municipal de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 468 194, 50 €. Cette somme sera affectée en réserve au compte 1068 du budget primitif 2017. Le solde, soit 185 832, 95 € sera reporté en fonctionnement au compte 002.

Le document comptable est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune.

5. Formation des élus – Bilan de l'exercice 2016.

Pour l'exercice du droit à la formation des élus durant l'année 2016, un crédit de 1 500, 00 € avait été ouvert au budget. Un élu a fait valoir ce droit ce qui correspond à une dépense totale de 130, 00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce bilan.

6. Bilans annuels 2016 des acquisitions et des cessions immobilières de la commune.

Conformément au CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les bilans annuels 2016 des acquisitions et des cessions immobilières de la commune qui seront joints au compte administratif.

Ces bilans sont joints en annexe de la présente, consultables en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune.

7. Lotissement du Chemin Vert :

7-1 – Présentation et vote du compte de gestion du Trésorier – Exercice 2016

Le résultat d'exercice est de – 77 152, 96 € en investissement et de + 80 403, 04 € en fonctionnement soit un total de + 3 250, 08 €.

Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2015 qui était de – 187 273, 16 € en investissement et de + 269 985, 26 € en fonctionnement, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de – 264 426, 12 € en investissement et de + 350 388, 30 € en fonctionnement, soit un total de + 85 962, 18 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 du Trésorier.

Les pages 22 et 23 de ce document sont jointes en annexe de la présente et l'intégralité du document est consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

7-2 – Présentation et vote du compte administratif – Exercice 2016.

Le total des dépenses et des recettes pour l'exercice 2016 est le suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	374 623, 08 €	599 989, 01 €
Recettes	297 470, 12 €	680 392, 05 €

Le résultat d'exercice est de – 77 152, 96 € en investissement et de + 80 403, 04 € en fonctionnement, soit un total de + 3 250, 08 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2015, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de – 264 426, 12 € en investissement et de + 350 388, 30 € en fonctionnement, soit un total de + 85 962, 18 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du lotissement du Chemin Vert pour l'exercice 2016. Pour ce point, le Conseil Municipal élira un président de séance, autre que M. Alain MENSION, Maire, qui quittera la salle de réunion au moment du vote des élus.

Le compte administratif est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus ainsi que sur le site Internet de la commune.

7-3 – Bilan annuel 2016 des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe lotissement du Chemin Vert.

Conformément au CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel des cessions foncières réalisées par la commune sur le budget annexe du lotissement pour l'année 2016.

Ce bilan est joint en annexe de la présente, consultable en mairie dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus et sur le site Internet de la commune.

8. Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) – Exercice 2017.

8-1 – Contexte législatif

Il est rappelé qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette doit être présenté au Conseil Municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget (Loi NOTRe du 07 août 2015).

8-2 – Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de l'Etat de 2017

Dans le cadre de leur participation à la réduction du déficit de l'Etat, les collectivités locales supportent une contribution à la réduction du déficit de l'Etat de 2,63 Md€ qui se répartit de la façon suivante :

- 1,035 Md€ pour le bloc communal dont 725 M€ pour les communes et 310 M€ pour les EPCI
- 1,148 Md€ pour les Départements,
- 451 M€ pour les régions.

Pour mémoire, le montant total de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 s'établit ainsi :

	2014	2015	2016	2017
Bloc communal	840 M€	2 071 M€	2 071 M€	1 035 M€
Départements	476 M€	1 148 M€	1 148 M€	1 148 M€
Régions	184 M€	451 M€	451 M€	451 M€
Total	1 500 M€	3 670 M€	3 670 M€	2 634 M€

Evolution du montant de Dotation Globale de Fonctionnement (toutes catégories de collectivités) voté en loi de finances initiale :

	Montant total DGF (en LFI)	Evolution par rapport à l'année précédente
2013	41,5 Md€	+ 0,3 %
2014	40,1 Md€	- 3,3 %
2015	36,6 Md€	- 8,7 %
2016	33,2 Md€	- 9,2 %
2017	30,8 Md€	- 7,1 %

8-3 – Tendances budgétaires pour 2017

La gestion 2016 a dégagé un résultat d'exercice de + 262 622, 27 € et un résultat de clôture de + 145 664, 95 €.

Par ailleurs, le montant des Dépenses Engagées Non Mandatées et celui des Restes à Réaliser de 2016 s'élèvent respectivement à 209 890, 00 € et 250 058, 00 €. Ces montants seront repris aux chapitres 024, 13, 21, 23 de la section d'investissement du budget 2017.

8-3-1 – Fiscalité locale

En 2016, le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 190 303, 00 €, soit 33,68 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, depuis 2014, les taux des trois taxes locales n'ont pas été modifiés. Ils sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 20,34 %
- taxe foncière (bâti) : 21,98 %
- taxe foncière (non bâti) : 61,49 %

Pour 2017, le produit attendu n'est pas encore connu, les bases prévisionnelles n'ayant pas encore été communiquées par les services de l'Etat ni le montant des allocations compensatrices.

8-3-2 – Emprunt

Le montant de l'annuité s'élève pour 2017 à 355 444, 82 € dont 191 741, 63 € pour le capital (chapitre 16) et 163 703, 19 € pour les intérêts (chapitre 66). Aucun emprunt n'est prévu en 2017 et un réaménagement de l'emprunt Caisse d'Epargne est à l'étude.

8-3-3 – Agence France Locale

L'Agence France Locale est un établissement de crédit créé et détenu par les collectivités locales et leur est exclusivement dédié. Elle lève des financements sur le marché obligataire et les redistribue à ses membres pour le financement de leurs investissements.

Les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre et certains établissements publics territoriaux peuvent adhérer à l'AFL sous réserve de la note financière qu'elle leur attribue et qui conditionne l'accès à l'offre qu'elle propose. Si l'AFL valide l'adhésion après calcul de la note financière, la collectivité s'engage à verser sur un, deux ou trois exercices un apport en capital initial calculé sur l'encours de la dette, les recettes réelles de fonctionnement.

L'adhésion de la commune à l'AFL est envisagée et à l'étude.

8-3-4 – information financières/ratios

Les informations données ci-dessous correspondent à la gestion 2016 :

Dépenses réelles de fonctionnement/population	649, 18
Produit des impositions directes/population	287, 72
Recettes réelles de fonctionnement/population	854, 29
Dépenses d'équipement brut/population	394, 99
En cours de dette/population	1 071, 01
DGF/population	238, 89
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	54, 98
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	81, 34
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	46, 24
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	125, 37

8-3-5 – Recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement est essentiellement alimentée en recettes par :

- le produit de la fiscalité locale : rappel : les taux des trois taxes locales ne seront pas modifiés et les montants des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices ne sont pas encore communiqués,
- des dotations versées par l'Etat dont les montants ne sont pas encore connus. Pour 2017, la baisse de la dotation forfaitaire n'est pas encore connue. En 2014, elle était de 23 133 €, en 2015 de 56 995 € et en 2016 de 62 716 €. Le montant de la CRFP pour 2017 n'est pas encore connu,
- des dotations versées par la CAD : l'attribution de compensation est de 112 909 € et la dotation de solidarité est inchangée pour 2017, soit 67 152 €. En 2016, elles étaient respectivement de 97 185 € et de 67 152 €,
- de l'éventuel excédent du budget annexe (lotissement du Chemin Vert) reversé au budget de la commune et en moindre proportion des produits de services, des subventions et/ou participation de la CAF, de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, du remboursement de l'Etat sur les contrats aidés, du revenu des immeubles,

Concernant le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires : pour l'année scolaire 2016/2017, un acompte de 11 700 € a été perçu. Le montant du solde n'a pas été communiqué et devrait être versé lors du 1^{er} trimestre 2017. Aucune indication n'est encore donnée pour l'année 2017/2018.

8-3-6 – Dépenses de fonctionnement

L'optimisation des dépenses de fonctionnement se poursuit d'autant qu'il faudra prendre en compte, pour la 4^{ème} année consécutive, la baisse des dotations de l'Etat. Ces dépenses sont constituées :

- des charges du personnel qui ont représenté en 2014 : 56, 58 % (1 749 185,41 €), en 2015 : 54, 54 % (1 548 395, 02 €) et en 2016 : 54, 83 % (1 476 637, 14 €) des dépenses réelles,
- des charges à caractère général (en 2016 : 29, 26 % des dépenses réelles)
- des charges financières, notamment des intérêts d'emprunts : 163 703, 19 € en 2017 (2016 : 6, 12 % des dépenses réelles)
- des autres charges de gestion courante (en 2016 : 9, 64 % des dépenses réelles) : indemnités des élus et cotisations, contributions au PNRSE, au SICAEI, au SIAVSBE, SCoT, subvention au CCAS, subventions versées aux associations locales.

Les dépenses de la section de fonctionnement comportent également le virement à la section d'investissement, ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

8-3-7 – Les orientations, dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement reprennent pour l'essentiel :

- le montant du capital des emprunts qui sera de 191 741, 63 €
- des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de projets d'acquisitions etc.

Concernant ce dernier poste, les orientations sont les suivantes :

- réaménagement du Centre-Bourg – Aménagement des abords de la mairie et du CCAS. Pour ce projet, 135 460 € avaient déjà été inscrits au budget 2016. Pour 2017, des crédits seront prévus à hauteur de 340 000, 00 € HT. Rappel : une subvention de 113 310 € et de 45 350 € ont été obtenues au titre de l'ADVB et de la DETR,
- travaux de sécurisation des écoles pour lesquels des subventions au titre du FIPDR seront sollicitées,
- travaux d'aménagement de l'accès à partir de la rue Augustin Tirmont au secteur à urbaniser Le Village et au cabinet dentaire. Des subventions au titre de la DSIL et de la DETR seront demandées,
- réfection des toilettes de l'école Ferry
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un lieu multi accueils,
- mise en sécurité et réorganisation du système informatique,
- mission d'assistance juridique pour l'opération Le Village,
- réfection du clocher de l'église pour laquelle une subvention au titre de l'ADVB sera demandée.

Pour les recettes, elles seront constituées :

- du fonds de concours de la CAD
- des taxes d'urbanisme
- du FCTVA estimé à 240 000 €
- des éventuelles subventions qui seront allouées à la commune.

A noter : les recettes d'investissement englobent également le virement de la section de fonctionnement (à déterminer) et les amortissements (recettes d'ordre).

8-4 – Budget/annexe : Lotissement du Chemin Vert

La gestion 2016 a dégagé un résultat d'exercice de + 3 250, 08 € et un résultat de clôture de + 85 962, 18 €.

Hormis ceux sur lesquels le vestiaire du stade de football est implanté, l'ensemble des lots a été vendu. Les travaux de voirie et d'éclairage public sont achevés.

9. Classement d'une parcelle dans le domaine public communal.

La commune est propriétaire de la parcelle B 3219 située rue Augustin Tirmont qui a été divisée en deux parties : l'une est destinée au cabinet dentaire, l'autre sera aménagée pour l'accès au secteur à urbaniser Le Village et aux services médicaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au classement de la parcelle 3219p sur 72 m de longueur et 9,75 m de largeur
- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation de ce classement avec une mise à jour du tableau s'y rapportant.

Il est précisé que les surfaces seront confirmées par bornage et que la parcelle 3218 est déjà incluse dans le domaine public communal.

Le plan est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

10. Réaménagement du Centre-Bourg – Aménagement des abords de la mairie et du CCAS (1^{ère} phase) – Attribution du marché de travaux – Autorisation de signature.

Pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords de la mairie et du CCAS (phase 1 du réaménagement du centre-bourg) : terrassement, revêtements de sols, réseaux, plantations, mobiliers urbains, éclairage, une consultation des entreprises a été lancée selon la procédure adaptée avec un avis de marché publié au BOAMP le 25 janvier 2017 et une date limite de remise des plis fixée au vendredi 24 février dernier à 12 heures. Le marché n'est pas alloti.

Le montant de ces travaux a été estimé par la maîtrise d'œuvre à 375 868, 50 € HT. Il est rappelé que ces travaux font l'objet d'une subvention d'un montant de 113 310 € octroyée par le Conseil Départemental du Nord au titre de l'ADVB et d'une subvention de 45 350 € octroyée par l'Etat au titre de la DETR 2016. De plus, une demande de « subvention trottoirs » vient d'être déposée auprès du Conseil Départemental du Nord (Conseil Municipal du 10 février 2017). Sept entreprises ont déposé une offre :

- VAN EECKE SAS, Steenvoorde
- SATN (mandataire), à Lille et TBPE (co-traitant) à Seclin
- Jean Lefebvre Nord, Douai
- Id VERDE, Bouchain
- PINSON Paysage Nord, Marly
- TPRN (mandataire) à Fretin, Devred à Dechy, et CREA'PAV à Roubaix, co-traitants
- COLAS Nord Est/SNB, Béthune

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- 1) valeur technique de l'offre : 30 points/100
- 2) cohérence du planning et délais d'exécution : 10 points/100
- 3) prix : 60 points/100

Suite à l'analyse des plis, le classement des entreprises est le suivant :

	Critère Prix / 60 points	Critère technique + Planning / 40 points	Total / 100 points	Classement
COLAS SNB	53.59	37.00	90.59	3
JEAN LEFEBVRE	60.00	30.00	90.00	4
VAN EECKE	38.95	23.00	61.95	7
SATN / TBPE	59.44	32.00	91.44	2
ID VERDE	54.36	34.00	88.36	5
PINSON	57.20	36.50	93.70	1
TPRN	52.72	32.00	84.72	6

Compte tenu de ce classement, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement des abords de la mairie et du CCAS à l'entreprise PINSON Paysage Nord de Marly pour un montant de 333 559,88 € HT,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché correspondant.

Il est précisé que le démarrage des travaux est prévu au mois d'avril prochain pour une durée prévisionnelle de trois mois dont un mois de préparation de chantier.

11. Réaménagement du centre-bourg/ Opération Le Village/ création de logements sociaux/ Création de services médicaux/ Aménagement de la voie d'accès – Demandes de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2017 (D.S.I.L) et au titre de la Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux 2017 (D.E.T.R.).

Dans le cadre du réaménagement du Centre-Bourg/Opération Le Village avec création de logements sociaux, de services médicaux, une voie d'accès sera aménagée à partir de la rue Augustin Tirmont, avec viabilisation notamment pour les services médicaux. Cette voie est créée sur le domaine public communal.

Il est précisé qu'en tranche optionnelle il est prévu d'aménager dans un deuxième temps la partie de la RD 8 se trouvant face à la nouvelle voie. A cet effet, une étude sera menée avec les services du Département. Le coût des travaux faisant l'objet des demandes de subventions proposées ci-dessous n'intègre pas cet éventuel aménagement d'autant que l'Etat ne subventionne pas les travaux effectués sur le domaine routier départemental.

11-1 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) – Année 2017

Le montant estimé du projet s'élève à 167 346, 50 € HT auxquels s'ajoute le coût de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à AUTREMENT DIT, 30, rue des Glycines à Lille, s'élevant à 9 000, 00 € HT, soit un coût total de 176 346, 50 € HT.

Considérant que ce projet est conforme à la circulaire préfectorale du 09 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

→ d'approuver le projet de réaménagement du Centre Bourg/Opération Le Village pour la création de logements sociaux, de services médicaux avec création d'une voie d'accès à partir de la rue Augustin Tirmont et viabilisation notamment pour les services médicaux,

→ de solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.S.I.L. 2017

avec un financement assuré comme suit :

Montant HT de l'opération : 176 346, 50 €

↳ demande D.S.I.L. (Etat) : 40 % : 70 538, 60 €

↳ demande D.E.T.R. (Etat) : 25 % : 44 086, 63 €

↳ autofinancement : 35 % : 61 721, 27 €

→ d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

11-2 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) – Année 2017

Le montant estimé du projet s'élève à 167 346, 50 € HT auxquels s'ajoute le coût de la mission de maîtrise d'œuvre confiée à AUTREMENT DIT, 30, rue des Glycines à Lille, s'élevant à 9 000, 00 € HT, soit un coût total de 176 346, 50 € HT.

Considérant que ce projet est conforme à la circulaire préfectorale du 30 janvier 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

→ d'approuver le projet de réaménagement du Centre Bourg/ Opération Le Village avec création de logements sociaux, de services médicaux avec création d'une voie d'accès à partir de la rue Augustin Tirmont et viabilisation notamment pour les services médicaux,

→ de solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.E.T.R. 2017

avec un financement assuré comme suit :

Montant HT de l'opération : 176 346, 50 €

- ↳ demande D.E.T.R. (Etat) : 25 % : 44 086, 63 €
- ↳ demande D.S.I.L. (Etat) : 40 % : 70 538, 60 €
- ↳ autofinancement : 35 % : 61 721, 27 €

→ d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

12. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.) – Sécurisation des écoles – Demande de subvention.

Dans le cadre du F.I.P.D.R. et pour la réalisation des travaux de sécurisation des écoles maternelle Suzanne Lanoy et élémentaire Jules Ferry en vue de leur équipement d'alarmes « attentat » avec voyants flashes, arrêts d'urgence, sirène multi-sons, coffrets et cablage pour un montant HT de 7 101, 59 € pour l'école Lanoy et de 13 536, 27 €, soit un montant total HT de 20 637, 36 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de

- solliciter une subvention au titre du F.I.P.D.R. selon le plan de financement suivant :
 - o montant des travaux : 20 637, 36 € HT
 - o subvention F.I.P.D.R. : 16 509, 89 € HT, soit : 80 %
 - o autofinancement : 4 127, 47 € HT, soit : 20 %
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette demande.

13. Contrat d'exploitation des installations de chauffage – Avenant n°2.

Les préfabriqués de l'école Jules Ferry ont été démolis et la commune souhaite conserver le type de marché (MTI) actuel pour l'ensemble du site.

De fait, un avenant au contrat est à passer et il a pour objet de modifier le NB pour le site « école primaire Jules Ferry » pour la saison 2016/2017.

Cet avenant modifie la redevance P1 pour la saison de chauffe 2016/2017 avec effet au 1^{er} juillet 2016. Le montant global passe de 63 005,73 € HT/an à 43 401,61 € HT/an, soit une moins-value de 19 604,12 € HT/an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter cet avenant
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

L'avenant est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

14. Régime indemnitaire des élus – Modification de l'indice terminal.

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert au calcul des indemnités des élus de 1015 à 1022.

Comme les délibérations en date des 07 avril 2014 puis du 15 avril 2016 prise en application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, fixaient les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués en faisant référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. cette délibération ne devra viser que « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018. L'indice 1028 deviendra alors l'indice brut terminal.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués (dont les taux sont inchangés) en ne faisant référence qu'à l'indice brut terminal de la fonction publique soit :

- pour le Maire : 37 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour les adjoints : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- pour les conseillers municipaux délégués : 7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

15. Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escout (S.M.A.H.V.S.B.E.) – Adhésion d'une commune.

En date du 13 février 2017, le comité syndical a émis un avis favorable à l'adhésion au S.M.A.H.V.S.B.E. de la commune de Masny.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre, lui aussi, un avis favorable à cette adhésion.

La délibération en date du 13 février 2017 est jointe en annexe de la présente, consultable dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

16. SIDEN-SIAN – Adhésions et propositions d'adhésions de communes.

En date des 10 novembre, 16 décembre 2016 et 31 janvier 2017, le comité du SIDEN-SIAN a délibéré sur les adhésions et propositions d'adhésion des communes listées dans le courrier est

joint à la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces adhésions.

17. Les activités de M. le Maire (article L 2122-22 du CGCT).

● Droit de préemption de la commune

Depuis la réunion du Conseil Municipal en date du 10 février dernier, le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé.

● Marché public selon la procédure adaptée

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un lieu-accueil : cette mission est confiée au groupement CAP PROJET (mandataire), 53, rue Saint Albin, 59500 Douai et 2 D Développement, 363, rue de Saint Amand, 59500 Douai, comme suit :

→ tranche ferme, phases 1 à 5, pour un coût de 28 222, 50 € HT.

L'arrêté correspondant est joint en annexe de la présente, consultable dans le dossier du Conseil Municipal mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

18. Questions diverses.